



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 4 JUIN 2024

ID : 080-218003580-20240528-DEL2805202451-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2024

N° 2024 - 51

L'an deux mil vingt quatre, le vingt huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 18

Absents : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

### Procuration(s) :

Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky

### Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

### Etai(ent) excusé(s) :

M. THOREL Michel, Mme DEPOILLY Kandice, M. BUCHON Gérard

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation  
23/05/2024

Date d'affichage  
04/06/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J./...

et publication du :

..J./...

**OBJET : Gestion des eaux pluviales : Demande de subvention AESN - Phase 1 - Place Maréchal Leclerc.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la demande de subvention relative à la gestion des eaux pluviales, a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie -AESN pour l'ensemble des 3 phases des travaux de requalification du centre bourg.

Les services de l'Agence de l'Eau -AESN ont indiqué qu'il était préférable de présenter une demande exclusivement concentrée sur la première phase. Les estimations de travaux ont, donc, été retravaillées et la phase 1 représente, à ce jour, une dépense de 1452 000€HT.

Les travaux de gestion des eaux pluviales s'élèveraient à 343 847.19€HT. Cette subvention, étant accordée à hauteur de 40%, devrait atteindre 173 938.87€.

Le plan de financement des travaux de requalification du centre bourg serait le suivant :

Cout total de l'opération : 1 452 000€ HT

Subvention CC des Villes Sœurs : 131 412.13€

Subvention Etat DETR : 238 146€

Subvention Etat DSIL : 136 083.62 €

Subvention Département de la Somme : 482 020€

Subvention AESN Gestion des eaux pluviales : 173 938.87€

Charge communale HT : 290 400€

TVA : 290 400€

Charge communale TTC : 580 800 €

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ACCEPTER** les travaux comme indiqué précédemment
- **D'ACCEPTER** le plan de financement ci-dessus énoncé utile aux autres demandes de subventions, pour les travaux de gestion des eaux pluviales en zone urbaines
- **De SOLLICITER** l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de **173 938.87 €HT**
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

